

Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques

octobre 2010 - n° 35

Dix ans d'évolution du nombre de personnes écrouées de 2000 à 2010

Annie Kensey, DAP/PMJ5

Au 1^{er} janvier 2010, la population détenue dans les établissements de métropole et d'outre-mer s'élève à 60 978. À cette date, 4 489 personnes sont sous surveillance électronique et 622 en placement à l'extérieur sans hébergement dans un établissement pénitentiaire. Le total des personnes écrouées atteint donc 66 089 au 1^{er} janvier 2010 soit un effectif quasi identique à celui du 1^{er} janvier 2009 (66 178). Le taux d'augmentation est de 36 % depuis le 1^{er} janvier 2002, date à laquelle ce même chiffre s'établissait à 48 594. Cependant, depuis 2002, des périodes de hausse et de stagnation se succèdent. Les caractéristiques de la population se sont modifiées en quelques années en raison notamment d'évolutions législatives.

● Hausses suivies de stagnations du nombre de personnes écrouées

Dès le deuxième semestre 2001, on enregistre le plus fort taux de croissance depuis 15 ans avec 14 % de hausse en 2002 et 7 % en 2003, suivi d'une stabilité de 2004 à mi-2006.

À partir du 1^{er} septembre 2006 jusque mi-2008, la croissance porte l'effectif à 66 178 au 1^{er} janvier 2009. L'évolution de l'année 2009 ne présente pas les mêmes tendances. Le nombre de personnes sous écrou du 1^{er} janvier 2010 est quasi identique à celui du 1^{er} janvier 2009 : 66 089 et 66 178. Ainsi, contrairement aux prévisions, la population écrouée est stable en 2009 (figure 1).

● Le nombre de personnes détenues diminue

À partir de 2004, la statistique de la population écrouée se décompose en population détenue dans les établissements et population dont la peine est aménagée sans hébergement dans un établissement pénitentiaire.

Si, par rapport à cette année de référence, la population écrouée a augmenté de près de 12 % (+ 7 000), la population détenue a augmenté trois fois moins, soit de 3 % (+ 2 000). Le nombre de condamnés dont la peine est aménagée en placement sous surveillance électronique (ou en placement à l'extérieur) et qui ne résident pas en prison a fortement augmenté depuis cinq ans : de 304 au 1^{er} janvier 2004, il atteint près de 4 500 au 1^{er} janvier 2010. En fait, les condamnés dont la peine est aménagée hors détention « expliquent » pour près des trois-quarts (70 %) la croissance de la population écrouée depuis 2004 (tableau 1).

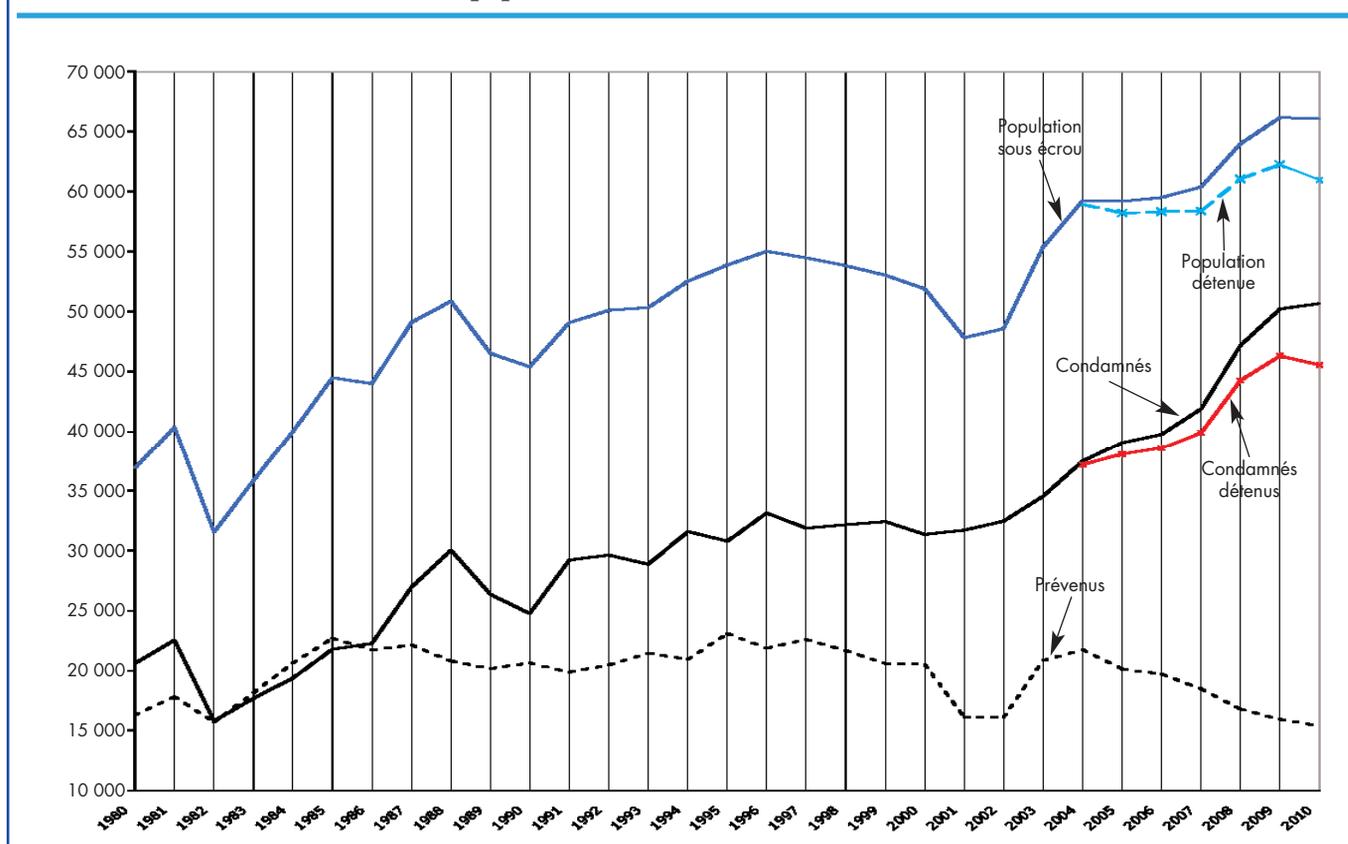
Tableau 1
Évolution de la population écrouée en France entière (2000-2010)

Année	Nombre de personnes sous écrou au 1 ^{er} janvier	Taux de croissance annuel en %*	Nombre de détenus au 1 ^{er} janvier	Taux de croissance annuel en %*	Nombre de condamnés en aménagement hors détention au 1 ^{er} janvier	Taux de croissance annuel en %*	Mesures de clémence
2000	51 903		nd		nd		Grâce collective
2001	47 837	- 7,8 %	nd	nd	nd	nd	Grâce collective
2002	48 594	1,6 %	nd	nd	nd	nd	Grâce collective, loi d'amnistie
2003	55 407	14,0 %	nd	nd	nd	nd	Grâce collective
2004	59 246	6,9 %	58 942	nd	304	nd	Grâce collective
2005	59 197	- 0,1 %	58 231	- 1,2 %	966	218 %	Grâce collective
2006	59 522	0,5 %	58 344	0,2 %	1 178	22 %	Grâce collective
2007	60 403	1,5 %	58 402	0,1 %	2 001	70 %	-
2008	64 003	6,0 %	61 076	4,6 %	2 927	46 %	-
2009	66 178	4,7 %	62 252	1,9 %	3 926	34 %	-
2010	66 089	- 0,1 %	60 978	- 2,0 %	5 111	30 %	-

Source : ministère de la Justice/DAP

* Taux d'accroissement annuel : la population évolue de - 0,1% entre le 1^{er} janvier 2009 et le 1^{er} janvier 2010.

Figure 1
Évolution de la population écrouée en France entière (1980 – 2010)



Le taux de population sous écrou représente le rapport entre le nombre de personnes écrouées et le nombre d'habitants en moyenne de chaque année. Ce calcul permet d'apprécier l'évolution de la population écrouée en éliminant l'influence du facteur démographique de la population générale. De 79 en

2001, il atteint 102,1 pour 100 000 habitants en 2010. Quant au taux de détenus pour 100 000 habitants, qui était proche du taux de population sous écrou en 2004 autour de 95 (puisque'il n'y avait que 304 condamnés aménagés hors détention en 2004), il est de 94,2 en 2010 (tableau 2).

Tableau 2
Évolution de la population écroquée en France entière (2000-2010)

au 1 ^{er} janvier	Nombre de personnes sous écrou	Nombre de personnes détenues	Population France entière en milliers	Taux de population sous écrou pour 100 000 habitants	Taux de détenus pour 100 000 habitants	Nombre de prévenus	Taux de détention provisoire pour 100 000 habitants
2000	51 903	nd	60 508	85,8	nd	20 527	33,9
2001	47 837	nd	60 941	78,5	nd	16 107	26,4
2002	48 594	nd	61 385	79,2	nd	16 124	26,3
2003	55 407	nd	61 824	89,6	nd	20 852	33,7
2004	59 246	58 942	62 251	95,2	94,7	21 749	34,9
2005	59 197	58 231	62 730	94,4	92,8	20 134	32,1
2006	59 522	58 344	63 186	94,2	92,3	19 732	31,2
2007	60 403	58 402	63 578	95,0	91,9	18 483	29,1
2008	64 003	61 076	63 937	100,1	95,5	16 797	26,3
2009	66 178	62 252	64 303	102,9	96,8	15 933	24,8
2010	66 089	60 978	64 700	102,1	94,2	15 395	23,8

● Le nombre de prévenus poursuit sa baisse

Le nombre de personnes en détention provisoire atteint 15 395 au 1^{er} janvier 2010, soit 23 % de la population sous écrou. Des effectifs de prévenus comparables avaient été observés en 2001, mais la population sous écrou n'atteignant pas 50 000 cette année-là, ils représentaient alors 31 %. Le pourcentage de prévenus n'a donc jamais été aussi bas qu'en 2010. L'étude des prévenus selon leur situation pénale montre que ce sont essentiellement les prévenus en cours d'instruction qui sont moins nombreux. Leur nombre passe de 15 972 au 1^{er} janvier 2004 à 10 446 au 1^{er} janvier 2010.

Cependant, le pourcentage de prévenus est un indicateur relatif, qui est lié à une autre catégorie : celle des condamnés. Si le nombre de condamnés diminue, la proportion de prévenus augmentera sans modification de son effectif. Le tableau 2 présente donc un indicateur plus significatif : le taux de détention provisoire pour 100 000 habitants. Au 1^{er} janvier 2010, ce taux est de 23,8 contre 34,9 pour 100 000 en 2004 soit 11 points de moins en cinq ans.

La figure 1 montre que la baisse de la population sous écrou entre 1996 et 2001 et la forte hausse qui a fait suite sont fortement liées à l'évolution du nombre de prévenus. Mais depuis 2004, le nombre de prévenus diminue de nouveau alors que celui des condamnés continue d'augmenter.

En fait, le nombre de condamnés définitifs ne cesse de croître : ils atteignent 50 694 sous écrou au 1^{er} janvier 2010 dont 45 673 sont détenus.

● La situation pénitentiaire française en Europe

La dernière statistique qui permet d'analyser les diverses situations en Europe (SPACE) est au 1^{er} septembre 2008 et comme nous l'avons montré la situation est différente en 2010 puisque la population est plutôt dans une phase de baisse. Le taux brut de détention pour 100 000 habitants de 104 au 1^{er} septembre 2008 place la France derrière les pays scandinaves qui affichent des taux inférieurs à 70, proche des Pays-Bas et du Portugal et dans une meilleure position que l'Angleterre et l'Espagne.

Quant au taux de détention provisoire, il situe la France dans une position voisine de l'Angleterre, soit autour de 25. Les taux sont plus élevés en Belgique, Autriche, Italie (51), Pays-Bas et Espagne (40) mais sont de 5 points plus faibles en Autriche, Danemark et Portugal. Les taux sont bien plus bas en Allemagne, Irlande et Norvège. Le taux de détention provisoire le moins élevé revient à la Finlande avec 10,9 pour 100 000 habitants (tableau 3).

Enfin le rapport entre le nombre de détenus et le nombre de places (densité carcérale) classait la France dans une position peu favorable au 1^{er} septembre 2008. Toutefois, la densité présentée par la statistique SPACE rapporte le nombre d'écroués au nombre de places. Si l'on fait le même calcul en ne prenant que les personnes détenues, la densité est de 120 et reste élevée dans le classement. Les modes de calcul des capacités en détention sont propres à chaque pays et rendent les comparaisons délicates. Ce résultat global est plus intéressant à analyser selon le type d'établissement. Au 1^{er} janvier 2010, la densité globale en France était de 111 détenus pour 100 places mais de 125 en maisons d'arrêt, 85 en établissements pour peine et 73 en établissements pénitentiaires pour mineurs.

Tableau 3
Situation dans quelques pays d'Europe occidentale au 1^{er} septembre 2008

	Taux de détention pour 100 000 habitants	Taux de détention ajusté pour 100 000 hab. *	Taux de détention provisoire pour 100 000 hab. ***	Densité carcérale pour 100 places
Autriche	96,3	80,0	20,9	92,4
Belgique	98,4	92,1	31,2	124,8
Danemark	62,9	62,9	21,6	90,6
Finlande	67,3	67,3	10,9	101,0
France	104,1	99,1	26,1	131,1
Allemagne	90,7	78,4	15,0	92,8
Irlande	84,8	83,3	14,2	95,6
Italie	96,0	93,3	51,3	129,9
Norvège	70,6	70,6	16,2	91,4
Pays-Bas **	102,8	73,9	32,7	79,9
Portugal	102,1	96,8	19,7	87,9
Espagne (hors Catalogne)	159,7	152,3	39,6	141,9
Angleterre-pays de Galles	152,8	152,8	24,7	99,9
Écosse	156,5	142,7	35,7	118,2

Source : Aebi M., Delgrande N., *statistiques pénales annuelles du Conseil de l'Europe (SPACE II), enquête 2010.*

* Selon les catégories de population incluses ou exclues (détenus locaux de police, mineurs, toxicomanes, rétention administrative, placement sous surveillance électronique, etc.).

** Le taux ajusté pour les Pays-Bas a été recalculé par nous en incluant les mineurs.

*** Plus exactement : taux de condamnation non définitive pour 100 000 habitants.

4

● Une évolution de la population qui s'explique par le nombre d'entrées en prison

Le « stock » n'est pas un paramètre suffisant pour apprécier l'évolution de la population carcérale. Il est le résultat des mouvements d'entrées et des durées de séjour. En 2009, on a enregistré 84 354 entrées en prison, soit une diminution de 5 000 entrées (5,3 %) par rapport à 2008 (tableau 4). On retrouve ici le niveau des entrées de 2004. À partir de 1996, les incarcérations avaient fortement diminué jusqu'en 2001, passant de 83 152 à 67 308, soit une baisse de près de 20 % provoquant ainsi une chute de la population « en stock ».

À partir de 2002, la reprise de l'augmentation de la population résulte plutôt de la croissance des entrées. Cette année-là, on compte 14 000 entrées de plus qu'en 2001 : 81 533 contre 67 308. Les incarcérations augmentent de 10 % entre 2003 et 2007 passant de 81 905 à 90 270 soit près de 9 000 entrées de plus. Entre 2008 et 2009, elles diminuent.

La durée moyenne sous écrou augmente (après une stagnation d'une dizaine d'années) et dépasse les 9 mois. Pour un même effectif entre 2004 et 2008, les entrées selon le statut pénal sont différentes : on compte 10 000 entrées de prévenus de moins et 10 000 de condamnés de plus.

Les changements législatifs ne restent pas sans effet à court et moyen terme sur la population carcérale. Depuis 2001, c'étaient surtout les incarcérations dans le cadre de la comparution immédiate qui expliquaient la croissance alors qu'elles avaient diminué depuis 1996. La loi du 9 septembre 2002 a étendu les possibilités de recours à la comparution immédiate

aux délits passibles d'une peine comprise entre 6 mois et 10 ans d'emprisonnement et à la détention provisoire (elle fixe à 3 ans le quantum de la peine correctionnelle encourue à partir duquel la détention provisoire est possible, et élargit les possibilités de prolongation de la détention provisoire). Depuis 2007 cependant, les entrées dans le cadre de la comparution immédiate régressent.

Mais depuis 2005, les entrées de prévenus diminuent dans le cadre d'une information, ceci ne fait que traduire la raréfaction du nombre d'affaires soumises à l'instruction. L'apparition et la croissance de l'ordonnance pénale délictuelle à partir de 2005 entraîne une hausse des poursuites directes correctionnelles et un transfert depuis les poursuites contraventionnelles de cinquième classe (tribunal de police) dont la résultante est une baisse de la proportion des affaires soumises à l'instruction¹.

Les entrées relevant d'une mise à exécution d'une condamnation augmentent depuis 2005 (on note une stagnation en 2009 toutefois) et cette croissance concerne notamment les peines de moins de 6 mois. Cette évolution est peut-être liée au placement sous surveillance électronique (PSE) sans que l'on puisse clairement le déterminer à partir de la statistique trimestrielle. La durée moyenne de détention se stabilise depuis 2003 entre 8 et 9 mois (9,4 mois en 2009). La durée moyenne de détention provisoire est stable sur la période, de l'ordre de 4 mois. Les libérations fluctuent sur la période selon le même rythme que les entrées. On en dénombre 84 443 en 2009, soit une valeur proche de celle des entrées, puisque la population en « stock », aux 1^{ers} janvier 2009 et 2010, est au même niveau (tableau 4).

Tableau 4
Flux d'incarcérations, libérations et durées de détention en France entière (1999-2009)

Année	Incarcérations			Population carcérale moyenne (1)	Indicateur durée moyenne sous écrou (en mois) (2)	Indicateur durée moyenne de détention provisoire (en mois) (3)	Libérations
	Entrées annuelles	Prévenus	Condamnés				
1999	77 214	54 590	22 624	52 202	8,1	4,2	78 734
2000	68 765	50 963	17 802	49 640	8,7	4,3	72 369
2001	67 308	46 471	20 837	48 216	8,6	4,2	66 551
2002	81 533	58 410	23 123	52 001	7,7	3,8	74 720
2003	81 905	59 348	22 668	57 327	8,4	4,3	78 066
2004	84 710	58 591	26 119	59 222	8,4	4,3	84 759
2005	85 540	60 948	24 592	59 360	8,3	3,9	85 215
2006	86 594	56 752	29 842	59 963	8,3	4,0	85 713
2007	90 270	55 597	34 673	63 268	8,4	3,8	85 372
2008	89 054	52 145	36 909	65 091	8,8	3,8	86 871
2009	84 354	48 085	36 269	66 134	9,4	3,8	84 443

(1) Population moyenne de personnes sous écrou : (population au 1^{er} janvier de l'année n + population au 1^{er} janvier de l'année n+1)/2.

(2) Indicateur de durée moyenne sous écrou : [(population moyenne de personnes sous écrou)/(entrées)] x 12 (en mois).

(3) Indicateur de durée moyenne de détention provisoire : [(population moyenne de prévenus)/(entrées de prévenus)] x 12 (en mois).

● Croissance de tous les aménagements de peine, le PSE en tête

En 2009, 30 333 aménagements de peine ont été prononcés. Les aménagements sont en progression continue depuis 2005, année lors de laquelle 15 495 ont été décidés par les magistrats. Ce chiffre s'établissait à 18 094 en 2006, 21 908 en 2007 et à 27 289 en 2008. On observe ainsi un doublement des aménagements prononcés en quatre ans. Ils se répartissent ainsi :

- 5 578 ordonnances de semi-liberté ont été octroyées en 2009 contre 4 128 en 2005. Le prononcé de semi-libertés augmente sur la période mais de façon bien moins importante que l'ensemble. Il est même en baisse cette année. En stock, la semi-liberté touche 3,3 % des condamnés.

- On recense 2 890 ordonnances de placement à l'extérieur en 2009 contre 1 944 en 2005. Ces placements sont sous surveillance directe de l'administration pénitentiaire ou sans surveillance continue. Cette dernière modalité est plus conforme à l'esprit d'une mesure d'aménagement mais les statistiques ne peuvent présenter la distinction actuellement. Le nombre de condamnés placés à l'extérieur (en « stock ») représente une part de la population des condamnés plus faible que celle des « semi-libres » mais elle est en progression : 2,2 % en 2010 (1,3 % en 2004).

- Le placement sous surveillance électronique (PSE) a été mis en place en octobre 2001. Les décisions concernant cette mesure ont fortement progressé puisqu'en 2009, elles s'établissent à 13 994 (3 575 en 2005). Les placés constituent près de 9 % des condamnés au 1^{er} janvier 2010 (2 % en 2005).

Ces trois modalités d'aménagement de peine représentent 14,4 % des condamnés au 1^{er} janvier 2010 soit plus d'un

doublement depuis 2005 (6 %), ceci est dû essentiellement à l'évolution du PSE.

- En ce qui concerne la libération conditionnelle, 7 871 condamnés en ont bénéficié en 2009. Cette mesure est également en progression puisqu'en 2005, 5 848 l'avaient obtenue.

● Condamnés « courtes peines » en plus grand nombre

Les condamnés à une peine de moins d'un an représentent plus du tiers des condamnés au 1^{er} janvier 2010 contre seulement 29 % en 2002. Ce sont surtout les condamnés à moins de 6 mois qui augmentent le plus. Leur nombre ainsi que celui des condamnés à une peine de un à moins de trois ans a plus que doublé en huit ans. La croissance des condamnés à moins d'un an a démarré au 3^e trimestre 2006, les statistiques de condamnations ne présentant pas cette évolution, on peut donc penser qu'il s'agit de mises à exécution différées. Celle des condamnés de un à moins de trois ans est amorcée à partir du 2^e trimestre 2007. Deux lois sur cette période pouvant avoir un effet sur la population carcérale, et précisément sur ces peines, ont été votées pour lutter contre la récidive : la loi du 12 décembre 2005 relative au traitement de la récidive des infractions pénales et la loi du 10 août 2007 renforçant la lutte contre la récidive.

La structure par quantum de peine de la population carcérale a considérablement changé en une décennie : 62 % des condamnés sont écroués pour des peines inférieures à trois ans au 1^{er} janvier 2010 (49 % au 1^{er} janvier 2002) et les condamnés à une peine de 5 ans et plus représentent 28 % en 2010 contre 41 % en 2002 (tableau 5).

Tableau 5
Peines prononcées en cours d'exécution au 1^{er} janvier 2010 et au 1^{er} janvier 2002 (France entière)

	1 ^{er} janvier 2002		1 ^{er} janvier 2010		2002-2010
	Effectifs	%	Effectifs	%	Variation des effectifs (%)
Ensemble des condamnés écroués	32 444	100	50 689	100	56,2
À une peine de moins de 6 mois	4 202	13	8 882	18,1	111,4
À une peine de 6 mois à moins d'1 an	5 099	15,7	8 563	16,6	67,9
À une peine de 1 à moins de 3 ans	6 599	20,3	14 174	27,3	114,8
À une peine de 3 à moins de 5 ans	3 300	10,2	5 628	10,2	70,5
À une peine de 5 à moins de 10 ans	4 973	15,3	5 669	10,3	14,0
À une peine de 10 à moins de 20 ans	6 709	20,7	5 602	13,3	- 16,5
À une peine de 20 à moins de 30 ans	984	3	1 650	3,3	67,7
À une peine de perpétuité	578	1,8	521	1	- 9,9

Source : ministère de la Justice, DAP, statistique trimestrielle. Champ : France entière.

6

• Les violences contre les personnes : type de contentieux le plus représenté

Les modifications par quantum de peine sont à rapprocher de la structure des condamnés selon le motif d'incarcération. Près de 25 % des condamnés sont incarcérés pour coups et blessures volontaires au 1^{er} janvier 2010. Cette catégorie a qua-

druplé depuis 1996. À l'inverse, les condamnés pour « viol et agression sexuelle » qui occupaient la première place en terme de fréquence en 2001 (25 %) sont nettement moins représentés en 2010 (15,6 %) (tableau 6). En fait, les personnes écrouées pour faits de violence représentent près de la moitié (47 %) des condamnés en 2010 contre 31 % quinze ans plus tôt en 1996.

Tableau 6
Répartition des condamnés écroués au 1^{er} janvier de chaque année selon la nature de l'infraction principale

	1996	2001	2006	2010
Ensemble	100	100	100	100
Homicide volontaire*	9,8	10,6	8,9	6,9
Viol, attentat aux mœurs sur mineur et sur adulte	14,5	25,0	21,4	15,6
Infraction à la législation sur les stupéfiants	20,6	13,8	14,4	14,4
Coups et blessures volontaires	6,5	10,6	18,3	24,6
Vol simple	19,9	11,0	7,8	7,7
Vol qualifié	9,4	11,9	9,3	10,1
Recel, escroquerie, abus de confiance	4,2	4,3	6,8	7,9
Police des étrangers	4,5	2,5	1,6	1,2
Autres**	10,6	10,3	11,4	11,6

Source : ministère de la Justice, DAP/PMJ5, statistique trimestrielle. Champ : France entière

* Homicide volontaire : meurtre, assassinat, parricide, infanticide, empoisonnement.

** Regroupe les homicides involontaires, les infractions à la législation sur les chèques, les faux, les incendies volontaires, le vagabondage et la mendicité, le proxénétisme, les atteintes à la sûreté intérieure et extérieure de l'État, les infractions d'ordre militaire et les contraintes par corps.

• Des profils de détenus un peu différents

Plusieurs études ont montré que les caractéristiques sociodémographiques des personnes incarcérées traduisent une sélection des affaires. Les entrants sont avant tout des hommes jeunes et socialement peu insérés². Toutefois, la croissance du nombre de condamnés s'est accompagnée de changements de structure. Le tableau 7 résume l'évolution des principales caractéristiques dont on peut disposer avec les statistiques trimestrielles.

téristiques dont on peut disposer avec les statistiques trimestrielles.

Sexe

La population féminine représentait 3,4 % de l'ensemble des personnes écrouées au 1^{er} janvier 2010. Cette proportion est stable.

Âge

46 % des personnes écrouées ont entre 25 et 40 ans et le vieillissement de la population incarcérée observé durant cette dernière décennie est ralenti : l'âge médian des personnes sous écrou est près de 32 ans au 1^{er} janvier 2010 comme en 2002. Le nombre de personnes écrouées de plus de 60 ans qui avait été pratiquement multiplié par trois durant la décennie précédente est stable en proportion depuis 2002. Les condamnés pour des infractions sexuelles, dont l'âge plus élevé a été identifié comme pouvant être une des causes du vieillissement³, sont moins représentés en 2010 comme nous l'avons vu.

Le nombre de mineurs diminue de façon importante sur la période (- 19 %). Plusieurs établissements pénitentiaires pour mineurs ont été ouverts, des quartiers ont fermé et le nombre de places est resté proche de celui de 2007 soit 1 048 places au 1^{er} janvier 2010.

Étrangers incarcérés

La proportion de personnes écrouées de nationalité étrangère poursuit sa baisse en 2010. Celle-ci, qui avait atteint jusque près de 32 % en 1993 est de 17,6 % au 1^{er} janvier 2010.

Par ailleurs, dans le tableau 6 on peut lire que le contentieux « police des étrangers » est passé de 4,6 % en 1996 à 1,2 % en 2010.

L'ensemble de ces éléments montre que l'évolution est marquée d'une part par un recours important à l'incarcération pour des condamnés à de courtes et moyennes peines concernant notamment des faits de violence à personne. D'autre part les effets des lois de 2005 et 2007 concernant la lutte contre la récidive et l'absence de décret de grâces collectives depuis 2007 ont été des vecteurs supplémentaires de croissance de la population mais d'autres facteurs sont à l'œuvre puisque la population est stable depuis deux ans.

Tableau 7
Répartition des personnes écrouées selon le sexe, l'âge et la nationalité (2002-2009).

Sexe, âge et nationalité des détenus	1 ^{er} janvier 2002		1 ^{er} janvier 2010	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Population sous écrou	48 594	100	66 089	100
Hommes	46 879	96,5	63 814	96,6
Femmes	1 715	3,5	2 275	3,4
Moins de 18 ans	826	1,7	672	1,0
18 à moins de 21 ans	4 405	9,1	4 883	7,4
21 à moins de 25 ans	7 926	16,3	11 438	17,3
25 à moins de 30 ans	8 763	18	13 399	20,3
30 à moins de 40 ans	12 817	26,4	17 146	25,9
40 à moins de 50 ans	8 340	17,2	10 874	16,5
50 à moins de 60 ans	3 952	8,1	5 321	8,1
60 ans et plus	1 565	3,2	2 356	3,6
Âge médian	31,8 ans		31,5 ans	
Français	37 567	77,3	54 349	82,2
Étrangers	11 004	22,6	11 652	17,6

Source : ministère de la Justice, DAP/PMJ5, statistique trimestrielle. Champ : France entière.

Près de 170 000 personnes étaient par ailleurs prises en charge en milieu ouvert par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) au 1^{er} janvier 2010 (168 671). Les services suivent 186 600 mesures dont les 3/4 sont des sursis avec mise à l'épreuve. Ceci porte à 234 760 le nombre de personnes

sous contrôle pénitentiaire. Les personnes suivies en milieu ouvert avaient diminué entre 2001 et 2005 passant de 141 697 à 129 784. Entre 2005 et 2010, cette population a également augmenté de 30 % soit en cinq ans près de 40 000 personnes de plus.

**NOTES**

1. Commission de suivi de la détention provisoire, rapport 2007, ministère de la Justice.

2. Kensey A., Cassan F., Toulemon L., « La prison : un risque plus fort pour les classes populaires », *Cahier de démographie pénitentiaire* n° 9, ministère de la Justice, DAP, 2000.

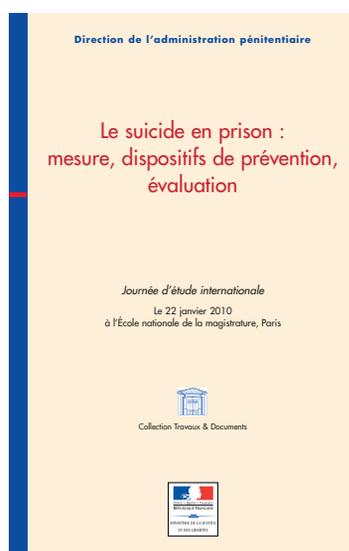
3. Kensey A., « Vieillir en prison », *Cahiers de démographie pénitentiaire* n° 10, ministère de la Justice, DAP, 2001.

Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques

Numéro	Année de publication	Titre	Auteurs
20	2007	Des Français plus au fait mais plus critiques sur la question pénitentiaire	Aurélié Ouss, Ana Maria Falconi et Annie Kensey
21	2008	Les caractéristiques socio-démographiques des personnes sous PSE (2000-2006)	Annie Kensey et Mathieu Narcy
22	2008	Baisse des suicides en prison depuis 2002	Angélique Hazard
23	2008	Établissements et territoires	Sébastien Delarre
24	2008	La récidive des condamnés à la perpétuité	Abdelmalik Benaouda et Annie Kensey
25	2008	Étrangers incarcérés	Angélique Hazard
26	2008	Les conduites addictives et leur prise en charge au miroir de l'expérience carcérale	Emmanuel Brillet
27	2008	Mineurs sous écrou : évolutions récentes et nouveaux indicateurs	Sébastien Delarre
28	2008	Quelques caractéristiques des détenus affectés au quartier maison centrale de Château-Thierry	Ana-Maria Falconi
29	2009	Les infractions multiples : pour une nouvelle règle de détermination de l'infraction principale	Sébastien Delarre
30	2009	Placements sous surveillance électronique, propos croisés, (in)certitudes, constats	Guy Casadamont
31	2009	Une nouvelle méthode d'intervention auprès des personnes placées sous main de justice : les programmes de prévention de la récidive	Emmanuel Brillet
32	2009	Surveillants pénitentiaires à Château-Thierry : compte rendu d'un mémoire sur les pratiques professionnelles	Ana-Maria Falconi
33	2010	La récidive des premiers placés sous surveillance électronique	Abdelmalik Benaouda, Annie Kensey et René Lévy
34	2010	Sur le réécrou : d'un usage du fichier national des détenus	Sébastien Delarre

8

Vient de paraître



Le 22 janvier 2010 se tenait à l'École nationale de la magistrature la première journée d'études internationales organisée par la direction de l'administration pénitentiaire à l'attention de ses personnels et des chercheurs.

Organisée par le bureau des études et de la prospective (PMJ5), cette journée avait pour ambition d'apporter un éclairage sur le suicide en prison. L'emballement médiatique en France sur ce phénomène, a engendré des réactions révélant un manque de connaissance statistique alors même que des études scientifiques permettent d'avoir une connaissance fine de la question. Ce colloque fut l'occasion de les présenter.

Ces recherches reprennent les évolutions du suicide carcéral français et replacent la situation française dans le contexte européen (Royaume-Uni, Allemagne, Suisse et Espagne). La contribution française portait sur le choix des indicateurs (CESDIP/CNRS) et d'une étude réalisée à partir des données disponibles en France (DAP/INED).

Mise en place au début de l'année 2010, c'est la mission de prévention et de lutte contre le suicide en milieu carcéral (MPLS) qui se chargea de présenter la politique ambitieuse menée par la DAP sur cette question.

Directeur de la publication : Jean-Amédée Lathoud. **Rédactrice en chef :** Annie Kensey, chef du bureau des études et de la prospective (PMJ5).

Maquette : Pierre Testault (SCERI). **ISSN :** 1967-5313. **OCTOBRE 2010.**